

Séance 14 septembre 2020

L'an deux mil vingt, le 14 septembre à 20 h 30

Le Conseil Municipal de la Commune de Buthiers, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente Robert-Doisneau, sous la présidence de Monsieur Christophe CHAMOREAU, Maire.

NOMBRE DE MEMBRES		
Nombre de membres en exercice	Nombre de membres présents	Nombres de suffrages exprimés
15	13	14

Date de la convocation
08/09/2020

Présents :

M. CHAMOREAU Christophe, *Maire*,

M. THEVENET Julien, Mme JORY Sylvie, Mme VALERIAUD-POUGAT Claire, *Adjoint* ;

M. COËNE Michael, M. MBONGO Hermann, M. RENAULT Patrick, M. DUBARRY Michel, M.

GIRARD Yoann, M. NEVES COSTA Manuel, M. BARRES Francis, Mme CAFFE Aurélie, M.

TRIPHON Guillaume, *Conseillers Municipaux*.

Absents excusés : M. BAUR Fabien, Mme BECQUART Lidia *donne pouvoir à M. CAFFE Aurélie*

Absents :

Secrétaire de séance : M. DUBARRY Michel.

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation du procès verbal de la précédente réunion ,
- 2) Adoption de l'ordre du jour de la séance,
- 3) Désignation des membres au SMEP Nemours Gâtinais (syndicat intercommunal d'études et de programmation)
- 4) Désignation des membres au CLECT de la Communauté de Communes du Pays de Nemours (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)
- 5) Désignation des membres au SITOMAP (Syndicat Intercommunal pour l'élimination des déchets ménagers du Pithiverais)
- 6) Désignation des membres au SIARCE (Syndicat Intercommunal d'Aménagement, de Rivières et du Cycle de l'Eau)
- 7) Désignation d'un suppléant à la commission électorale,
- 8) Désignation des membres au ESF (Entente Sportive de la Forêt)
- 9) Délégation au maire : point 27 autorisation d'urbanisme
- 10) Commissions CCPN (Communauté de Communes du Pays de Nemours)
- 11) Convention d'hébergement en urgence avec l'Île de Loisirs
- 12) Demande de subvention au PNRGF : four à pain
- 13) Remboursement de frais avancés
- 14) Affaires, informations et questions diverses

1) Approbation du procès verbal de la précédente réunion – délibération n°38.2020

Vu le code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L.2121-29 et suivants,
Considérant qu'il est nécessaire de faire approuver le Procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 11 juin 2020,
Le conseil Municipal, à l'unanimité,
Approuve le Procès-verbal du Conseil Municipal du 11 juin 2020.

2) Adoption de l'ordre du jour de la séance – délibération n°39.2020

Vu le code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L2121-10 et suivants,
Considérant qu'il est nécessaire de faire approuver l'ordre du jour de la présente séance du Conseil Municipal,
Le conseil Municipal, à l'unanimité,
Approuve l'ordre du jour du Conseil Municipal du 14 septembre 2020.

3) Désignation des membres au SMEP Nemours Gâtinais (syndicat intercommunal d'études et de programmation – délibération n°40.2020

Il est demandé au Conseil Municipal de désigner les représentants au SMEP

(De par ses statuts, le SMEP Nemours-Gâtinais est compétent pour : assurer l'élaboration, le suivi, l'évaluation et la révision du Schéma de Cohérence Territoriale ; émettre un avis sur les élaborations et les révisions des Plans Locaux d'Urbanisme, les Cartes Communales, des Programmes Locaux de l'Habitat, des Plans de Déplacement Urbain, des Plans Locaux de Déplacement et des autres documents d'urbanisme soumis à la compatibilité ou à la cohérence avec le Schéma de Cohérence Territoriale ; émettre un avis sur les élaborations et les révisions des Schémas de Cohérence Territoriale des territoires voisins du syndicat)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide de désigner les membres à main levée

Désigne au SMEP de Nemours Gâtinais les membres suivants :

Titulaires : M. MBONGO Hermann, Mme VALERIAUD-POUGAT Claire

Suppléants : M. RENAULT Patrick, M. NEVES COSTA Manuel.

4) Désignation des membres à la CLECT de la Communauté de Communes du Pays de Nemours (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées – délibération n°41.2020

Il est demandé au Conseil Municipal de désigner les représentants à la CLECT. (procède à l'évaluation des charges liées aux transferts des compétences entre communes et intercommunalité)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide de désigner les membres à main levée,

Désigne au CLECT les membres suivants :

Titulaire : Mme JORY Sylvie

Suppléant : M. CHAMOREAU Christophe.

5) Désignation des membres au SITOMAP (Syndicat Intercommunal pour l'élimination des déchets ménagers du Pithiverais) – délibération n°42.2020

Il est demandé au Conseil Municipal de désigner les représentants au SITOMAP.

(Le SITOMAP (Syndicat Intercommunal pour l'élimination des déchets ménagers du Pithiverais) regroupe 90 communes dont 5 communes en Seine-et-Marne et 1 commune en Essonne. La population couverte par le syndicat représente environ 80 500 habitants.

Les compétences du Syndicat concernant la collecte des déchets s'exercent autour de 4 grandes missions :

- La collecte des ordures ménagères résiduelles et du tri sélectif
- La collecte des encombrants
- La collecte des Points d'Apport Volontaire (Verre et Textile)
- La gestion des déchèteries

Ces différentes missions sont réalisées par des prestataires privés.

- Le Traitement des déchets collectés (mission confiée au syndicat Beauce Gâtinais Valorisation)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide de désigner les membres à main levée,

Désigne au SITOMAP les membres suivants :

Titulaire : M. CHAMOREAU Christophe

Pour information, le membre suppléant est M. JAIRE Eric, maire de Boulancourt.

6) Désignation des membres au SIARCE (Syndicat Intercommunal d'Aménagement, de Rivières et du Cycle de l'Eau) – délibération n°43.2020

Il est demandé au Conseil Municipal de désigner les représentants au SIARCE.

(Le Siarce est le syndicat intercommunal d'aménagement de rivières et du cycle de l'eau. C'est un syndicat mixte fermé à la carte, régi par les dispositions des articles L.2711-1 et suivants du code général des collectivités territoriales.

Il met en œuvre une politique de développement durable ambitieuse s'inscrivant dans l'objectif d'atteinte d'un bon état des eaux. Il exerce ses compétences multiples et complémentaires dans les différents domaines des métiers de l'eau, tendant vers un aménagement du territoire respectueux de l'environnement. Ses interventions concernent notamment les services de distribution d'eau, d'assainissement eaux usées et eaux pluviales et la protection du milieu naturel.

A travers son territoire, le syndicat met en œuvre pour le compte de ses collectivités adhérentes les compétences relatives :

- ▶ à la gestion durable et intégrée de l'eau de son territoire,
- ▶ à l'assainissement (gestion des eaux usées et pluviales),
- ▶ aux réseaux secs (électricité, gaz, éclairage public et télécommunications),
- ▶ à l'étude, à la réalisation, au financement et à l'exploitation des créations de réseaux, et des ouvrages en domaine public nécessaires à l'alimentation en eau potable,
- ▶ à l'étude, à la réalisation et à l'exploitation des extensions et des renforcements de réseaux nécessaires à la réalisation de zones urbanisées ou d'activités, pour l'alimentation en eau potable.

Le Syndicat réalise également des missions de mandats de maîtrise d'ouvrage, de maîtrise d'œuvre et/ou d'assistance pour tous travaux, études ou prestations spécifiques dans la limite des compétences exercées par le Syndicat.

Le Siarce, met également en place des actions de protection de l'environnement et d'éveil à la citoyenneté par le biais des Chantiers Citoyens)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide de désigner les membres à main levée

Désigne au SIARCE les membres suivants :

Titulaire : M. CHAMOREAU Christophe

Pour information, les membres suppléants sont : M. JAIRE Eric, Maire de Boulancourt et M. SARRION Mathieu, 1er adjoint de Nanteau-sur-Essonne.

7) Désignation d'un suppléant à la commission électorale – délibération n°44/2020

Il est demandé au Conseil Municipal de désigner un suppléant à la commission des listes électorales.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide de désigner les membres à main levée

Désigne à la commission des listes électorales le membre suivant :

Suppléant : Mme CAFFE Aurélie

Pour information, le membre titulaire est M. COËNE Michael.

8) Désignation des membres au ESF (Entente Sportive de la Forêt) – délibération n°45/2020

Il est demandé au Conseil Municipal de désigner les représentants à l'ESF.

(L'entente sportive de la forêt regroupe 18 communes du sud Seine-et-Marnais, dont Buthiers. Elle est un Club omnisports intercommunal regroupant 14 sections sportives de l'ESF 77 : Aïkido, Athlétisme (course à pied nature - Marche nordique), Basket, Danse Modern'Jazz, Fitness/Musculation/Gym douce/Step/Pump it funky/Zumba/Piloxing, Football, Ju jitsu brésilien, Krav Maga , "Le souffle de la forêt" AEMCI (Taï Chi Chuan - Qi Gong), Multisports Loisirs , Tai jitsu , Tennis, V.T.T. Trial, Yoga)
<http://www.esf77.com/medias/files/journal-esf-77-sep-20.pdf>

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide de désigner les membres à main levée

Désigne à l'ESF les membres suivants :

Titulaire : M. TRIPHON Guillaume

Suppléant : M. GIRARD Yoann

9) Délégation au maire : point 27 autorisation d'urbanisme – délibération n°46/2020

M. le Maire porte à la connaissance du Conseil les remarques de M. le Sous-préfet concernant les délégations de pouvoirs consenties au Maire lors du conseil municipal du 08 juin 2020 et plus particulièrement sur le point 27.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

MODIFIE le point n°27 de la délibération n°15/2020 du 08 juin 2020 en ce sens :

27.° De procéder, dans les limites des procédures de déclarations préalables, au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux;
DIT que les autres délégations de cette délibération restent inchangées.

10) Commissions CCPN (Communauté de Communes du Pays de Nemours) – délibération n°47/2020

Il est demandé au Conseil Municipal de désigner les représentants aux différentes commissions de la Communauté de Communes du Pays de Nemours suivantes :

Commission	Présidence	Titulaire	Suppléant
Commission Mutualisation et finances	présidée par Monsieur Michaël BEUGIN	Mme JORY Sylvie	M. MBONGO Hermann
Commission Développement économique	présidée par Monsieur Claude JAMET	M. MBONGO Hermann	M. COËNE Michael
Commission Solidarité territoriale (Petite enfance, Logement)	présidée Monsieur Didier CHASSAIN	Mme VALERIAUD-POUGAT Claire	M. RENAULT Patrick
Commission Environnement (PCAET),	présidée par Monsieur Christian PEUTOT	M. THEVENET Julien	M. BAUR Fabien
Commission Tourisme	présidée par Monsieur Christophe CHAMOREAU	Mme JORY Sylvie	M. TRIPHON Guillaume
Commission Aménagement de l'espace (Urbanisme/SCU, Projet de territoire, Gens du Voyage, Pôle Gare),	présidée par Monsieur Bruno LANDAIS	Mme VALERIAUD-POUGAT Claire	M. GIRARD Yoann

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide de désigner les membres à main levée

Valide les membres dans les différentes commissions.

11) Convention d'hébergement en urgence avec l'Île de Loisirs – délibération n°48/2020

M. le maire explique au conseil municipal que suite à un incendie qui a eu lieu récemment à Roncevaux, le maire a dû reloger en urgence et en pleine nuit la famille.

Ainsi, suite aux difficultés rencontrées, la commune de Buthiers a sollicitée le S.M.E.A.G. de l'Île de Loisirs afin de conclure une convention de partenariat pour reloger les personnes se trouvant dans des situations semblables.

A ce titre, les parties conviennent de conclure leur partenariat pour six années, renouvelable pour une même durée par tacite reconduction. Le coût sera directement supporté par la famille et dans le cas où elle ne pourrait pas payer, la commune s'engage à prendre en charge les frais occasionnés.

Dès lors, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve le partenariat entre la commune et le SMEAG de l'Île de Loisirs,
- autorise le Maire ou son représentant à signer la convention et les actes à intervenir.

12) Demande de subvention au PNRGF : four à pain –

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le four à pain a besoin d'une réfection du cintre. Un devis de l'entreprise CLEMENT a été demandé. Il s'élève à 415,00 €HT, soit 498,00 €TTC.

Selon la délégation de pouvoirs n°26 que le Conseil Municipal lui a consenti, le maire sollicitera une aide auprès du PNRGF. Celle-ci pourrait atteindre 70% du montant HT des travaux.

13) Remboursement de frais avancés – délibération n°49/2020

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a avancé des frais d'achats pour un téléphone mobile d'astreinte pour le maire et les adjoints et un autre pour l'agent technique.

Sur présentation de factures, ces frais s'élèvent à 573,79 €.

Le conseil municipal vote le remboursement de ces frais à M. CHAMOREAU Christophe à 13 voix Pour et 1 abstention (M. CHAMOREAU Christophe).

14) Affaires, informations et questions diverses

a) Île de loisirs

Mme JORY a été élue vice-présidente.

M. le Maire explique que la commune de Buthiers devra financer 3% du déficit de l'île de loisirs actuel en 2021. Pour l'instant, un prévisionnel de déficit s'élèverait à 1 700 000 €, soit 50 000 € à payer par la commune. Le Maire a donc demandé que soit inscrit à l'ordre du jour du prochain comité de l'île de loisirs ce dossier. Il va également adresser un courrier à M. Patrick SEPTIERS, Président du Département, pour lui demander de prendre en charge les 3% selon les statuts pour les communes qui ne pourraient pas assumer cette charge.

Madame JORY précise qu'un plan de relance avec des nouveautés va être engagé et présenté au prochain Comité Syndical.

b) Urbanisme

M. le Maire indique qu'une construction en espaces boisés classés et en site classé s'est faite sans autorisation. Une procédure d'interruption de travaux est lancée.

c) Réunion avec le Sous-préfet de Fontainebleau

M. le Maire et tous les maires nouvellement élus ont été conviés à une réunion dans laquelle M. le Sous-préfet a évoqué qu'il restait des financements possible pour la mobilité et l'isolation énergétique des bâtiments.

d) Comité communication

Mme VALERIAUD-POUGAT Claire explique qu'un travail a été lancé pour améliorer le site internet de la commune.

Le bulletin municipal, qui doit sortir en janvier, doit se préparer dès cet automne.

e) Comité animation

Mme VALERIAUD-POUGAT Claire explique que certains événements, comme la fête de l'été et le 14 juillet vont être conservés mais seront allégés à cause de la COVID-19.

La fête du pain avec marché du terroir aura bien lieu le 1^{er} samedi d'octobre (03 octobre).

Le voyage des anciens a dû être annulé et le repas des anciens est en réflexion. Il pourrait avoir lieu au musée de l'imprimerie avec une visite du site.

f) L'association « Plus de sourire » remercie la municipalité pour l'octroi de leur subvention.

La séance est levée à 22 h 20
Le Maire,
Christophe CHAMOREAU